

Votations du 7 juin

La politique budgétaire de la confédération voulue par la droite proposera au peuple d'accepter un arrêté fédéral «instituant des mesures visant à équilibrer le budget»

Et c'est tout un programme d'économies qui, à la clé, frappera notamment les assurances sociales et le perfectionnement professionnel!

Après avoir offert des centaines de millions d'exonération de TVA et autres taxes tant aux entrepreneurs qu'aux particuliers fortunés, une fois de plus, on s'apprête à tondre les petits et la classe moyenne

- en réduisant les prestations de l'Etat fédéral,
- en mettant à charge des cantons une partie des dépenses sociales que celui-ci assumait jusqu'alors.

En 1997 les citoyennes et citoyens ont refusé l'arrêté fédéral urgent en matière d'assurance chômage qui prévoyait la suppression d'une subvention fédérale de 300 millions.

Malgré cette décision sans équivoque, les mesures visant à équilibrer le budget annoncent déjà une diminution des prestations de la Confédération à cette assurance de l'ordre de 500 millions.

Nous devons, une fois encore, sanctionner cette politique méprisante à l'égard du peuple en votant NON le 7 juin.

Il n'est pas admissible

que l'on ait allégé les charges contributives de celles et ceux qui profitent de l'exploitation du travail, de la spéculation en bourse, etc.,

pour qu'ensuite l'on puisse se plaindre d'un manque de ressources et imposer des économies anti-sociales.

NON

**à l'arrêté fédéral
«instituant des mesures
visant à équilibrer
le budget»**

au parc des Bastions

journée revendicative internationale
des travailleuses et travailleurs

1^{er} mai

assurance maternité :

53 ans d'attente ça suffit !

vendredi 1^{er} mai

- 11 h 30** à La Pierre – plaine de Plainpalais, commémoration devant le monument du 9 novembre 32, prise de parole du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs. Un **apéritif** sera offert;
- 12 à 23 h** restauration et plus de 45 stands d'organisations dans le parc, manèges;
- 14 h** rassemblement au boulevard James-Fazy;
- 15 h** **départ de la manifestation**
Nous avons invité Ruth Dreifuss, elle participera au cortège derrière la banderole de tête et s'exprimera au parc des Bastions. Nous souhaiterions une participation massive de celles et ceux qui sont favorables à la réalisation rapide de l'assurance maternité.
itinéraire prévu: boulevard James-Fazy, place des 22 Cantons, rue de Chantepoulet, rue du Mont-Blanc, pont du Mont-Blanc, place du Port, place Longemalle, rues de la Croix d'Or, du Marché, de la Confédération, de la Corratierie, puis place Neuve et finalement parc des Bastions;
- 16 h** **discours unitaires** avec les allocutions de solidaritéS, de Ruth Dreifuss et de l'Interprofessionnelle des syndicats chrétiens de Genève;
- 16 h 30** musique avec *La Fanfare du Château*; balades pour les enfants sur les ânes de **Bonaventure**, spectacle de cirque pour petits et grands.

Comité d'organisation des manifestations du 1^{er} mai, constitué de l'Union des syndicats du canton de Genève, Parti du travail, Parti socialiste genevois, Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs, Association des commis de Genève, solidaritéS, Interprofessionnelle des syndicats chrétiens de Genève et soutenu par l'Association de défense des chômeurs

Assurance maternité: 16 semaines tout de suite!

Enfin l'esprit libre pour
se consacrer aux nouveau-nés.

Sans protection efficace de la maternité, il manque un élément essentiel de la sécurité sociale en Suisse, puisque le rôle de la mère et ses tâches ne sont pas reconnus. C'est aussi un volet fondamental de l'égalité entre femmes et hommes.

Trois aspects sont essentiels :

1. Pour une maternité sereine.

En droit actuel la couverture pour perte de gain en cas de grossesse est insuffisante.

La loi interdit aux employeurs d'occuper les femmes pendant huit semaines après leur accouchement mais ne leur garantit aucun paiement de salaire.

Le système actuel est confus et conduit à des inégalités choquantes entre les travailleuses elles-mêmes.

Par ailleurs, de nombreuses femmes ont besoin de leur revenu pour assurer leur propre entretien ainsi que celui de

leur famille. Si ce revenu disparaît pendant une durée même très limitée, elles sont plongées dans une situation financière très difficile. La maternité engendre des frais qui peuvent également être insupportables pour des femmes qui ne travaillent pas.

Cette précarité oblige souvent les femmes à reprendre un travail le plus tôt possible après l'accouchement, ce qui n'est pas sans conséquence sur la santé de la mère et de l'enfant.

Enfin, dans le but d'échapper au règlement du salaire, certains employeurs incitent les femmes enceintes à résilier leur contrat de travail. Les difficultés financières et les pressions de toute sorte empêchent ces femmes de vivre leur maternité sereinement.

2. Mandat constitutionnel vieux de 53 ans

La rengaine lassante de l'argumentation patronale affirme :

- que le mandat constitutionnel serait réalisé grâce à l'obligation de l'employeur de verser le salaire durant une certaine période et grâce à la LAMAL qui compense les frais médicaux liés à la naissance,
- que ce n'est pas une assurance maternité qui pourrait régler les problèmes financiers des mères qui résultent parfois de la séparation ou du chômage, et qui ne pourraient

pas être résolus par la compensation du salaire durant une période limitée.

Ces considérations sont inacceptables.

En fait, comme on vient de le voir, malgré cette fameuse obligation de l'employeur, certaines travailleuses ne reçoivent rien.

D'autre part, l'étude nationale sur la pauvreté montre bien que ce sont les jeunes familles avec enfant qui sont touchées le plus durement par la précarité.

Parce que certaines femmes doivent renoncer à leur salaire durant un certain temps et que les problèmes financiers apparaissent, c'est bien là qu'il faut mettre l'effort pour rétablir l'équilibre, dans notre société où la solidarité est vraiment en danger !

Dès lors, une assurance maternité est de nature à remédier à ces difficultés. D'autant plus qu'il est inadmissible que ces problèmes n'étant pas résolus, des femmes doivent avoir recours à l'assistance publique.

3. Plus de moyens pour les familles

Les jeunes familles sont particulièrement défavorisées dans les assurances sociales.

L'assurance-maternité s'inscrit donc dans le rééquilibrage des moyens accordés aux femmes et à leur famille.

Elle établit la solidarité entre femmes bien protégées et celles qui ne le sont

pas, entre les travailleuses et les travailleurs, entre les retraitées et retraités et les jeunes familles.

**Pour toutes ces raisons,
l'assurance maternité doit être
soutenue de toutes nos forces,
et nous exigeons pour toutes
les mères 16 semaines de
congé maternité payé à 100%
après l'accouchement.**

Nous ne pouvons pas admettre que que le financement soit considéré comme un obstacle à la réalisation de ce mandat constitutionnel vieux de 53 ans.

Les autorités fédérales sont habilitées à relever les cotisations à l'assurance militaire perte de gain de 0,3 à 0,5%, ce qui permettrait le plein financement d'une assurance maternité de seize semaines pour toutes les femmes...

Retransmission des discours

**sur Radio Zones
93,8 Mz**

infos spéciales 1^{er} mai à 18 h 30
Tél. 329 81 04 Fax 320 49 08

en septembre

votez OUI

à l'initiative de rattrapage sur l'AVS
qui doit permettre de conserver
la retraite à 62 ans pour les femmes